

**QUIMPER BRETAGNE
OCCIDENTALE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 7 décembre 2018
Rapporteur :
Monsieur André GUENEGAN**

N° 17

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,
à compter du : 14/12/2018
- la transmission au contrôle de légalité le : 13/12/2018
(accusé de réception du 13/12/2018)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Signature de marchés publics après consultation

Il s'agit d'autoriser la signature de quatre marchés publics.

Lors de sa réunion du 15 novembre 2018, la commission d'appel d'offres a attribué les marchés publics suivants :

Évaluation des contraintes environnementales - État initial du site - Quartier de la gare à Quimper

Il s'agit de réaliser, dans le cadre de l'évaluation des contraintes environnementales du site de la gare de Quimper, l'état initial du milieu physique et naturel de quatre sites :

- Le Pôle d'Echange Multimodal (PEM),
- La "765 avenue",
- Le campus des berges de l'Odet
- Les ilots prioritaires définis par l'OPAH-RU.

La procédure de passation utilisée est la procédure formalisée d'appel d'offres ouvert en application des dispositions des articles 25, 67 et 68 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Le marché sera conclu à compter de sa date de notification jusqu'à validation des prestations. Le délai global de l'étude est plafonné, hors période de validation par le maître d'ouvrage, à 12 mois.

L'attributaire est le suivant :

INOVADIA sise 7 Allée Émile Le Page à Quimper (29000) pour un montant forfaitaire de 39 985 euros HT soit 47 982 euros TTC.

Mission de maîtrise d'œuvre pour la rénovation de la Piscine de Kerlan Vian

La piscine de 1971 comporte un bassin sportif de 25x15m et un bassin loisir de 15x10m. La rénovation vise à prolonger sa durée de vie de 30 ans. L'intervention porte sur les équipements techniques :

- réfection du système de traitement de l'eau avec modification du principe de récupération
- réfection du système de traitement d'air, des installations de chauffage et mise en place d'une gestion technique centralisée,
- remplacement du TGBT, réfection de l'éclairage subaquatique des bassins,
- reprise structurelle des bassins béton et réfection de l'étanchéité,
- mise en conformité de l'accès aux galeries techniques,
- réfection des plages,
- optimisation des performances thermiques par un remplacement de l'enveloppe vitrée et doublages de la halle bassins.

La procédure de passation utilisée est la procédure concurrentielle avec négociation en application des articles 25-I.2° et 71 à 73 du décret n°2016-360 relatif aux marchés publics. Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'attribuer le marché sur la base des offres initiales sans mener de négociation.

Les travaux devront être menés sur une seule saison de fermeture.

L'enveloppe prévisionnelle travaux est fixée 2 208 000 euro(s)HT (valeur 08/2017).

Les missions confiées au maître d'œuvre sont DIA, APS, APD, PRO/DCE, ACT, VISA, DET, AOR, OPC, STD, TS.

La date prévisionnelle de fin de marché est fixée pour juin 2022.

L'attributaire est le groupement suivant :

ETHIS /LAB Architecture / AUA Structures / Armor Economie / Alhyange Bretagne Sud
Mandataire ETHIS
2 RUE Lieutenant de Vaisseau Bourely
Bâtiment le Kerguélen 2
56324 Lorient cédex

pour un montant forfaitaire de 260 942 euros HT soit 313 130,40 euros TTC.

Travaux sur les réseaux d'eaux usées – pluviales et potable sur la ville de Quimper

Il s'agit des travaux sur les réseaux d'eaux usées, pluviales et potable sur la ville de Quimper.

Ces travaux sont pour l'essentiel des interventions d'urgence ou de faible montant (inférieurs à 200 000 € HT). Les autres travaux sont effectués via un accord cadre séparé.

Ces travaux concernent les travaux sur les réseaux :

- d'adduction en eau potable sur la ville de Quimper
- d'eaux usées sur la ville de Quimper
- d'eaux pluviales sur la ville de Quimper.

En revanche le présent marché exclut :

- les opérations de réhabilitation de réseau par l'intérieur sur les réseaux d'assainissement ;
- les travaux spéciaux faisant appel à des compétences particulières hors forages ponctuels pour traversées de voies ou obstacles inclus dans un programme plus global de travaux.

La procédure de passation utilisée est l'appel d'offres ouvert en application des dispositions des articles 25-I-1° et 67 à 68 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Le contrat prend la forme d'un accord-cadre à bons de commande passé avec un seul opérateur avec un montant maximum annuel en application des articles 78 et 80 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016. Il donne lieu à l'émission de bons de commande.

Il sera conclu à compter du 1er janvier 2019 pour une durée initiale de douze mois, reconductible dans les mêmes conditions trois fois.

Les montants maximums sont les suivants:

Maximum annuel	1 500 000 € HT
Maximum en cas de reconductions	6 000 000 € HT

L'attributaire est le suivant :

SPAC SAS sise ZI de Stang Ar Garront BP 3 à Châteaulin (29150) sur la base d'un devis quantitatif estimatif de 605 679 euros HT soit 726 814,80 euros TTC.

Travaux sur les réseaux d'eaux usées – pluviales et potable sur les communes de Quimper Bretagne Occidentale (hors commune de Quimper).

Ces travaux sont des interventions d'urgence ou de faible montant (inférieurs à 200 000 € HT). Les autres travaux sont effectués via un accord-cadre séparé.

Ces travaux concernent les travaux sur les réseaux :

- d'adduction en eau potable sur les communes périphériques de Quimper Bretagne Occidentale ;
- d'eaux usées sur les communes périphériques de Quimper Bretagne Occidentale ;
- d'eaux pluviales sur les communes périphériques de Quimper Bretagne Occidentale

En revanche le présent marché exclut :

- les opérations de réhabilitation de réseau par l'intérieur sur les réseaux d'assainissement ;
- les travaux spéciaux faisant appel à des compétences particulières hors forages ponctuels pour traversées de voies ou obstacles inclus dans un programme plus global de travaux.

La procédure de passation utilisée est l'appel d'offres ouvert en application des dispositions des articles 25-I-1° et 67 à 68 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Le contrat prend la forme d'un accord-cadre à bons de commande passé avec un seul opérateur avec un montant maximum annuel en application des articles 78 et 80 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016. Il donne lieu à l'émission de bons de commande.

Il sera conclu à compter du 1er janvier 2019 pour une durée initiale de douze mois, reconductible dans les mêmes conditions trois fois.

Les montants maximums sont les suivants :

Maximum annuel	1 000 000 € HT
Maximum en cas de reconductions	4 000 000 € HT

L'attributaire est le suivant :

SPAC SAS sise ZI de Stang Ar Garront BP 3 à Châteaulin (29150) sur la base d'un devis quantitatif estimatif de 624 195,10 euros HT soit 749 034,12 euros TTC.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser monsieur le président à signer les marchés.